

REPUBLIQUE DU BENIN
- * - * - * -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- * - * - * -

DECRET N° 2004-102 DU 1ER MARS 2004.
Chargeant Monsieur **Kémoko Osséni BAGNAN**,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, est chargé, de l'intérim de
Madame **Rafiatou KARIMOU** Ministre des
Enseignements Primaire et Secondaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement

DECRETE

Article 1er: Pour compter du **06 Mars au 12 Mars 2004**, Monsieur **Kémoko Osséni BAGNAN**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire Madame **Rafiatou KARIMOU**, pendant son absence du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er mars 2004

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 CS 2 AN 4 CC 2 HAAC 2 MEPPD 2 MESRS 4 MEPS 4 SGG 2
AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-